

Questions fréquentes pour le public

Le 14 mars 2014

1) Que signifie cette annonce ?

Le gouvernement des États-Unis annonce son intention de transférer son rôle de supervision des fonctions de l'Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA) à la communauté multipartite et demande à l'ICANN de proposer un plan de transition.

2) Que sont les fonctions IANA ?

Les fonctions IANA concernent la coordination des identifiants uniques de l'Internet. Cela comprend : 1) la tenue, au nom de l'IETF, du registre des paramètres de protocoles ; 2) l'allocation des numéros Internet en coopération avec les Registres Internet régionaux ; 3) la gestion des domaines .ARPA et .INT ; 4) les responsabilités administratives de la zone racine du DNS ; et 5) la coordination de la gestion de la zone racine. Les fonctions IANA sont administrées par l'ICANN.

3) Quel est le rôle de l'ICANN par rapport aux fonctions IANA ?

En tant que gestionnaire des fonctions IANA depuis 1998, l'ICANN est responsable de la coordination des identifiants uniques de l'Internet (noms, paramètres de protocole et numéros IP) en vertu d'un contrat conclu avec le Département du commerce des États-Unis.

4) Pourquoi envisage-t-on le transfert des fonctions IANA ?

Le transfert des fonctions IANA n'est pas envisagé. Les fonctions IANA seront toujours administrées par l'ICANN.

5) Pourquoi demande-t-on un plan de transition et qu'est-ce que cela veut dire ?

Le dessaisissement du gouvernement des États-Unis est envisagé depuis 1997, comme en témoignent le « Cadre pour le commerce électronique mondial » et la « Déclaration de politique générale » qui s'ensuivit, en 1998. Le gouvernement des États-Unis a toujours considéré son rôle comme transitoire. Cette démarche s'inscrit dans le concept de mondialisation des fonctions IANA envisagé et mis en place il y a seize ans.

6) À qui demande-t-on de mener à bien le processus ?

Le gouvernement des États-Unis demande à l'ICANN d'engager un processus de dialogue avec la communauté multipartite mondiale sur la façon dont cette transition sera mise en place et les éléments qu'elle comportera.

7) Pourquoi demande-t-on à l'ICANN de diriger ce processus ?

En sa qualité de gestionnaire des fonctions IANA, l'ICANN assure ces fonctions depuis 1998 dans le but de préserver à tout moment la sécurité, la stabilité et la résilience de l'Internet.

8) En quoi consiste le processus ?

Le processus, conçu de manière multipartite et basé sur le consensus, la participation, l'ouverture et la transparence, sera lancé à la 49^e réunion de l'ICANN à Singapour, en mars 2014. À la fin de la réunion, les contributions issues des discussions de la communauté seront recueillies et publiées pour consultation publique. Les commentaires de la communauté serviront à faire évoluer le processus.

9) Quels sont les éléments clé du processus ?

Tel qu'indiqué dans le dossier de presse du gouvernement des États-Unis, il est prévu que le processus de transfert du rôle de supervision des fonctions IANA du gouvernement américain se fasse conformément à une proposition développée par la communauté multipartite. Ce rôle ne sera pas transféré à un dispositif de nature intergouvernementale.

Le processus suivra les critères ci-dessous :

- soutenir et renforcer le modèle multipartite ;
- préserver la sécurité et la stabilité du DNS ;
- répondre aux attentes des parties concernées ;
- préserver le caractère ouvert de l'Internet.

10) Existe-t-il une date cible pour achever le transfert du rôle de supervision du gouvernement des États-Unis?

En fonction du progrès du processus et des résultats des consultations, l'ICANN et la communauté pourraient être prêts à achever la transition avant le renouvellement du contrat avec le gouvernement des États-Unis, en septembre 2015.

11) Si l'ICANN n'a plus de contrat avec le gouvernement des États-Unis, comment fera-t-elle pour financer et assurer les fonctions IANA ?

Le contrat entre le gouvernement des États-Unis et l'ICANN est un contrat à coût zéro. Cela veut dire que l'ICANN a fourni ce service au bénéfice de la communauté pendant seize ans sans aucune compensation de la part du gouvernement des États-Unis. La stabilité financière et les états financiers de l'ICANN sont publiquement disponibles.

12) Les résultats de ce processus affecteront-ils le contrat de Verisign pour l'exploitation du registre .com ?

Non. Il s'agit d'un contrat indépendant entre Verisign et l'ICANN. Pour Verisign, le seul changement potentiel concernera la tenue et la publication de la zone racine, un service que Verisign prête à la communauté depuis trois décennies et dont nous sommes reconnaissants.

13) Quels sont les mécanismes de reddition de comptes en place ?

L'ICANN a établi actuellement des conventions de service avec l'IETF pour la tenue des registres de paramètres des protocoles. En outre, l'ICANN met en place des audits indépendants destinés à évaluer le DNSSEC et la sécurité des systèmes des fonctions IANA. Les standards de performance relatifs aux délais et à l'exactitude du traitement des requêtes des parties prenantes sont également publiés mensuellement. Ces informations figurent sur la page IANA du site Web de l'ICANN. Les mécanismes de reddition de comptes à mettre en place après la transition seront déterminés à partir du dialogue de Singapour et des contributions postérieures de la communauté multipartite mondiale.

14) Qu'est-ce que cette annonce ne veut pas dire ?

Cette annonce ne met pas en cause le rôle de l'ICANN, de l'IETF et des RIR dans les fonctions IANA. Ces organes continueront à détenir l'autorité politique en matière de paramètres de protocoles, adresses IP et espaces de noms, y compris la responsabilité d'assurer la gestion fidèle des registres par l'ICANN, conformément à ces politiques.

15) La mise en place de cette transition affectera-t-elle le fonctionnement de l'Internet ?

Non, le statu quo ne sera pas affecté. L'ICANN continuera à administrer les fonctions IANA en coordination et en coopération avec l'IETF et les RIR. Pendant près de seize ans, l'ICANN a assuré les fonctions IANA avec une autonomie croissante, faisant preuve

d'excellence opérationnelle et de maturité organisationnelle, comme en témoignent les résultats de l'enquête de satisfaction sur les fonctions IANA menée en décembre 2013.

16) Comment cette annonce affecte-t-elle l'internaute individuel ?

Cette annonce n'affecte pas les internautes ou l'utilisation qu'ils font de l'Internet.

Cependant, tous les internautes sont concernés par le fonctionnement de l'Internet ; c'est pourquoi leur implication est importante: <http://learn.icann.org/>